



République Française

MAIRIE DE CHATEAUFORT

ARRETE DU MAIRE

DEPARTEMENT DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT

N° 2020-003

Arrêté autorisant l'ouverture de la bibliothèque de Châteaufort

Le Maire de la Commune de CHATEAUFORT,

Vu le décret n° 2020-477 du 25 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les recommandations formulées par les associations professionnelles des bibliothèques et notamment le communiqué interassociatif en date du 29 avril pour un déconfinement progressif des bibliothèques ;

Vu les mesures mises en place par l'association en charge de la bibliothèque de Châteaufort, représentée par sa Présidente, Madame Claudie HERVE ;

ARRETE

Article 1 : l'association Bibliothèque de Châteaufort est autorisée à reprendre ses activités à compter du 18 mai 2020 dans le respect des mesures édictées par le gouvernement et les recommandations formulées par les différentes associations professionnelles des bibliothèques. La Présidente de l'association étant la garante du respect des mesures de distanciation et des gestes barrières.

Article 2 : l'activité ne pourra reprendre qu'en mode « drive » c'est-à-dire que les personnes ne pourront pas entrer dans le local et devront respecter une distance d'un mètre dans la file d'attente dehors. Le local étant réduit, le port de masque et l'utilisation régulière de gel hydroalcoolique sont fortement recommandés pour les bénévoles. Les bénévoles s'engagent à mettre en quarantaine pour une durée de 10 jours les livres en retour.

Article 3 : madame la secrétaire de Mairie, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Magny les Hameaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié en la forme administrative à la commune de Châteaufort.



Fait à Châteaufort, le 18 mai 2020.

Le Maire,

Patrice PANNETIER

MAIRIE de CHATEAUFORT

19, place St Christophe - 78117 Châteaufort

Tél. : 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

ARRETE PERMANENT DU MAIRE
N° 2020-012

Arrêté municipal Permanent
Portant opposition au transfert des pouvoirs de Police au Président de la
Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc Mandature
2020-2026.

Le Maire de la Commune de Châteaufort,

Vu le Code général des collectivités territoriales et spécialement l'article L. 5211-9-2

La commune de Châteaufort est membre de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Cette dernière est compétente notamment en matière :

- de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage ;
- de collectes des déchets ménagers ;
- d'habitat ;
- d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines.

Dans un délai de six mois suivant la date d'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale, les maires des communes membres peuvent s'opposer dans chacun des domaines cités ci-dessus au transfert des pouvoirs de police spéciale afférant à ceux-ci.

A cette fin, le Maire de Châteaufort notifie, par le présent arrêté, son opposition au Président de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

A R R E T E

Art 1:

Les pouvoirs de police spéciale en matière de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, de collecte des déchets ménagers et d'habitat ne sont pas transférés à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Art 2 :

M. le secrétaire général de la commune de Châteaufort est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le préfet des Yvelines.

Art 4 :

L'Arrêté sera notifié à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et affiché aux lieux et places ordinaires.

L'arrêté sera notifié aux intéressés et affiché aux lieux et places ordinaires.

Fait à Châteaufort, le 01 décembre 2020

Le Maire

Patrice BERQUET

